
Projet Pédagogique, Social et Culturel de la Haute École de la Ville de Liège

Adopté par l'Organe en date du 30 août 2023

Introduction	<u>2</u>
CHAPITRE I - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTÉGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS et FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VISÉS AU TITRE IER DU DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2013	<u>3</u>
CHAPITRE II - DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS	<u>5</u>
CHAPITRE III - DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE	<u>7</u>
CHAPITRE IV - DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉ AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS	<u>9</u>
CHAPITRE V - DÉFINITION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC	<u>11</u>
CHAPITRE VI - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE et ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BELGES OU ÉTRANGERS	<u>2</u>
CHAPITRE VII - DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS DE LA HAUTE ÉCOLE	<u>4</u>
CHAPITRE VIII - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL	<u>17</u>
CHAPITRE IX - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE	<u>18</u>
CHAPITRE X - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE d'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES d'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE	<u>19</u>
CHAPITRE XI - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR EXÉCUTER LE DÉCRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF à l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF TEL QUE MODIFIÉ	<u>20</u>

La Haute École de la Ville de Liège se place dans une perspective de réussite des étudiants et de qualité du service à la collectivité. Les trois missions complémentaires suivantes émanent du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013 (ci-après Décret paysage) :

- 1° offrir des cursus d'enseignement et des formations supérieures initiales et continues et certifier les savoirs et compétences acquis correspondants, à l'issue des cycles d'études ou par valorisation d'acquis personnels, professionnels et de formations ;
- 2° participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique et scientifique ;
- 3° assurer des services à la collectivité, grâce à son expertise pointue et à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

Ces différentes missions s'inscrivent dans une dimension essentielle de collaborations et d'échanges internationaux, avec des institutions ou établissements fédéraux, régionaux ou d'autres communautés belges ou au sein de la Communauté française.

Il s'agit alors pour l'ensemble de la communauté éducative de la Haute École de faire exister les lieux, les temps et les actes qui mobilisent chacun vis-à-vis de ces objectifs, compte tenu des moyens matériels et humains dont elle dispose.

Pour faciliter l'émergence d'un « professionnel humaniste » ciblé par ces finalités partagées, la Haute École de la Ville de Liège dans son projet pédagogique, social et culturel vise davantage à ouvrir des portes d'entrée donnant accès aux moyens qu'à définir une liste exhaustive de ces moyens.

Quatre entrées s'interpénètrent et peuvent être répertoriées comme suit :

- a. une entrée épistémologique,
- b. une entrée sociologique,
- c. une entrée pédagogique,
- d. une entrée citoyenne et démocratique.

- **l'entrée épistémologique** amène chaque enseignant dans sa discipline ou en interdisciplinarité à mettre en rapport le savoir enseigné et les fondements de celui-ci, notamment

- o en contextualisant systématiquement les savoirs enseignés,
- o en donnant du sens à ceux-ci,
- o enfin, en rendant critiques les acquéreurs de ces savoirs.

- **l'entrée sociologique**

- o a pour but de faciliter par le biais de l'expérimentation réfléchie la construction d'une identité professionnelle ainsi qu'un métissage permettant l'insertion des étudiants dans une société plurielle,
- o assure la promotion sociale de tous qu'il s'agisse de l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-dire,
- o met en place l'égalité des chances à l'entrée et pendant le parcours scolaire : modules de propédeutiques, démarches d'évaluation formative et de remédiation, travail en équipe et tutorat au sein des classes, démarches d'orientation et de réorientation,
- o met en place dans le cadre de l'organisation des études, des lieux de rencontre, de dialogue, d'échanges auxquels chacun pourra participer selon ses aptitudes et sans discrimination.

- **l'entrée pédagogique** quant à elle prend en compte

- o la diversité des publics scolaires,
- o l'apprentissage concomitant de savoirs disciplinaires fonctionnels et de compétences transversales,
- o la conduite progressive de l'étudiant vers son autonomie et sa responsabilisation.

La Haute École utilise à ces fins des démarches pédagogiques faisant appel aux pédagogies actives et à la résolution de problèmes en favorisant l'interdisciplinarité.

Les étudiants reçoivent en début d'année scolaire des descriptifs d'unités d'enseignement détaillés et commentés mettant en évidence les attentes de chaque professeur impliqué dans l'unité ciblée ainsi que leur niveau d'exigence.

Quel que soit le point de départ de ces descriptifs, l'articulation formation théorique/pratiques professionnelles est toujours présente dans le projet et dans sa mise en place. L'objectif est de placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques.

La Haute École développe des mises en situation concrètes plus spécifiquement en relation avec la finalité de la qualification professionnalisante. Celles-ci permettront aux étudiants de s'insérer progressivement dans le monde socioéconomique. Complémentaires des stages d'observation participante et des stages de travail, ces activités pourront se faire soit en plaçant l'étudiant dans les conditions réelles de la profession, soit en organisant des ateliers de formation professionnelle, des séminaires ou encore des exercices en laboratoire.

La Haute École place à l'avant plan les activités de mobilité étudiante et professorale

- par l'augmentation des partenariats avec des établissements présentant une offre de formation comparable ou des lieux de stage professionnalisants,
- par la mise à disposition d'un service d'aide sociale permettant à chacun de participer à une formation ou un stage à l'étranger indépendamment de son niveau socioéconomique,
- par l'incitation à la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères nécessaire pour parfaire une formation, favoriser une insertion dans le monde du travail ou simplement améliorer la qualité des échanges inter-étudiants et inter-professoraux.

La Haute École vise l'intégration des savoirs et compétences acquis par les étudiants dans le développement d'une approche scientifique rigoureuse, correspondant au champ de la recherche appliquée. Pour ce faire, un travail de fin d'études axé sur des problématiques rencontrées par le professionnel a été valorisé à hauteur de 15 crédits au minimum.

Enfin, la Haute École propose aux étudiants une formation à l'élaboration d'un projet professionnel, leur permettant ainsi de définir les moyens de renforcer leurs aptitudes professionnelles de façon durable, via la formation continue.

- **l'entrée citoyenne et démocratique** par laquelle passe
 - o une sensibilisation des étudiants au respect de toutes les convictions philosophiques et les valeurs démocratiques ainsi qu'au devoir de mémoire appliquant en cela le Projet éducatif de l'enseignement de la Ville de Liège,
 - o une formation éthique et déontologique en relation avec la compréhension des systèmes politiques et sociaux ainsi qu'avec les valeurs spécifiques inhérentes aux futures professions,
 - o une ouverture sur le fonctionnement socio-économique et culturel soit en transversalité dans les cours donnés, soit par les activités d'intégration socioprofessionnelles organisées, soit par l'apport de la contribution de personnes-ressources externes à l'école : visites d'entreprises, séminaires et colloques, appel à experts,
 - o le développement d'une citoyenneté participative qu'il s'agisse de participation aux activités que la Ville de Liège, pouvoir organisateur, offre aux citoyens ou d'un espace élargi interrégional, européen ou même transcontinental : activités sportives et culturelles, aide à la coopération, échanges linguistiques, activités pédagogiques sur des sites externes à l'école,
 - o l'organisation en toute indépendance d'élections démocratiques des étudiants en son sein, notamment en vue de la constitution du Conseil des Etudiants, du Conseil Social, du Conseil Pédagogique, des Conseils de département et de l'Organe de gestion,
 - o une participation responsable au maintien et à l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement de la HEL.

CHAPITRE II - DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

La Haute École de la Ville de Liège assume les missions prévues par le Décret paysage du 7 novembre 2013, et notamment :

A) Objectifs 4 et 5 :

- Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
- Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie.

B) Objectifs 2 et 3 :

- Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
- Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun.

C) Objectifs 1 et 6 :

- Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
- Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

Conçue dans le respect de la formation agréée par la Communauté française, la formation initiale constitue l'apprentissage d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être destinés à doter l'étudiant des outils indispensables requis par les finalités de sa formation. Elle associera d'une part la théorie et la pratique, d'autre part la réflexion et la concrétisation tout en cultivant le sens critique des étudiants ainsi que l'ouverture d'esprit nécessaire à leur développement professionnel.

Dans le cadre de sa formation initiale, la Haute École favorisera la recherche/action et les services à la collectivité. Par le biais de travaux pratiques, des études appliquées, des travaux de fin d'études, elle s'efforcera de développer une collaboration étroite avec les institutions, les entreprises privées et publiques, en respectant les impératifs pédagogiques et l'autonomie de choix des étudiants. Ces nouvelles missions seront effectivement réalisables dans la mesure où les moyens alloués à la HEL le permettront, ce qui suppose un encadrement suffisant et aussi stable que possible, notamment en ce qui concerne les équipes pédagogiques.

La Haute École de la Ville de Liège est appelée à adapter continuellement sa formation initiale en fonction de l'évolution scientifique, technologique et économique tout en veillant à son insertion permanente dans la réalité socioculturelle. Cette démarche doit déboucher

également sur la définition de compléments de formation. La Haute École assurera, dans la mesure des moyens disponibles, la formation continuée de ses enseignants en faisant appel à toutes les compétences internes et externes.

En plus de ses missions formatrices et en articulation avec celles-ci, la Haute École de la Ville de Liège contribue au développement de la Recherche et des innovations. Permettant de mettre en place des logiques réflexives susceptibles de contribuer au développement du progrès social et scientifique, la Recherche s'est imposée comme l'un des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur.

Le développement du Service de Soutien à la Recherche et aux Innovations (SSRI) répond à la volonté d'instituer et de coordonner des démarches de recherche et la mise en œuvre d'innovations au sein de la Haute École de la Ville de Liège. Ce service s'inscrit dans la mise en place d'une politique de recherche : la reconfiguration et l'uniformisation de l'enseignement supérieur impliquent qu'il faille se positionner sur un domaine déjà développé de façon systématique à l'Université et dans d'autres Hautes Écoles. L'un des buts du SSRI est par conséquent d'affermir la conscience de cette nécessité, de susciter une dynamique de recherche de qualité et d'encourager la promotion de cette dernière. Il s'inscrit également dans le cadre du décret du 07/02/19 définissant la formation initiale des enseignants par la création d'un Service de recherche et développement.

La Cellule d'Appui Pédagogique (CAP) de la Haute École de la Ville de Liège est un service transversal créé en 2021. Sa mission réside principalement dans l'accompagnement du personnel enseignant de l'institution. Elle développe une offre de formation à destination des maîtres-assistants et propose aussi de l'accompagnement individualisé.

Dans cette optique, la CAP travaille en étroite collaboration avec le SSRI en s'appuyant sur la recherche pour proposer au personnel des innovations pédagogiques, en organisant des colloques et conférences, ou encore en rédigeant des appels à projet contribuant à la formation des enseignants. Ainsi, elle a obtenu un financement de l'ARES pour l'organisation de certificats (Form_CAP et Form_SAR). Elle collabore également avec le Service d'Aide à la Réussite en assurant une cohérence entre les formations proposées aux enseignants et aux étudiants de la HEL.

La CAP est intégrée dans de nombreux réseaux afin de favoriser les échanges, de partager les bonnes pratiques et les innovations pédagogiques. Elle est représentante de l'Enseignement Supérieur de la FWB au Conseil Supérieur d'Education aux Médias (CESEM), elle participe aux réunions du CDES du Pôle Liège Luxembourg, elle fait partie du projet HETICE, mené par le CRIFA de l'ULiège et elle est aussi membre du CAP-HE (communauté de recherche rassemblant des représentants de nombreuses CAP de Hautes Écoles de la FWB).

De 2022 à 2025, la Cellule d'Appui Pédagogique se positionne et se positionnera en support du Plan de Relance Européen numérique en participant à la sélection du matériel technologique obtenu par le financement du subside, dans la mise en place de l'infrastructure (création d'un studio multimédia au sein de la HEL) et dans la formation aux outils numériques des membres de notre institution.

CHAPITRE III - DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE

L'enseignement supérieur organisé en Haute École poursuit une finalité professionnelle de haute qualification.

L'enseignement supérieur de type court, résultant d'une structure qui, en trois années, débouche sur un baccalauréat professionnalisant répond à des objectifs professionnels précis permettant au diplômé d'exercer une profession spécialisée au niveau supérieur. Il vise donc à l'efficacité opérationnelle immédiate, tout en permettant, dans certaines conditions, de poursuivre d'autres études et de préparer une formation tout au long de la vie. Il s'agit donc d'assurer dès les premiers apprentissages et de manière progressive les bases intellectuelles, scientifiques et techniques qui permettront l'exercice du métier visé ainsi que l'évolution du professionnel au fil de sa pratique.

Les programmes de formation s'articulent donc, dès la première année de formation, sur des contenus à caractère de formation générale et humaine, mais dans une plus large mesure sur des contenus spécifiques à la spécialité directement en rapport avec le métier visé. L'association théorie/pratique s'intensifie au cours des années, la troisième année laissant une large place à des stages professionnels encadrés faisant l'objet de pratiques d'autoévaluation et d'évaluation formative.

Cette liaison pratique/théorie est de nature à favoriser l'appropriation des savoirs par les étudiants, la construction de leur identité professionnelle ainsi que leur motivation à s'impliquer activement dans leur formation tout au long de la vie.

Les pratiques pédagogiques développées dans le premier chapitre de ce document (pratiques inductives, travaux extra-muros, exercices de simulation, visites, recours aux nouvelles technologies) permettent la multiplication d'expériences authentiques vécues et l'accès au niveau de formation professionnelle visé.

La Haute École inscrit ses formations dans le paysage de l'enseignement supérieur liégeois en initiant et développant de nombreuses collaborations.

Le cursus en énergies alternatives et renouvelables pour lequel la Haute École de la Ville de Liège est la HE de référence est co-organisé avec la Haute École de la Province de Liège à hauteur de 50%. La production et l'utilisation rationnelle de l'énergie fossile et de substitution sont au cœur des préoccupations mondiales de ce début de XXI^e siècle (épuisement et cherté des ressources, pollution et bouleversement climatique). L'enjeu majeur concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, ce qui impose de globaliser les nouvelles compétences pour développer des systèmes à haute performance énergétique et environnementale fortement décarbonés.

La HEL participe aussi à hauteur de 35% au bachelier en orthoptie et à hauteur de 15% au bachelier en audiologie en co-organisation avec la Haute École de la Province de Liège qui est la Haute École de référence pour ces deux formations.

Les cours assurés par HEL dans ces deux bacheliers en co-organisation avec la HEPL sont dispensés sur l'implantation d'Hazinelles au département paramédical.

À partir de la rentrée 2023, le bachelier "Accueil et Education du Jeune Enfant (AEJE)", est organisé en co-diplômation par la Haute École Libre Mosane (HELMo), la Haute École de la Province de Liège (HEPL - HE de référence), la Haute École de la Ville de Liège (HEL), et la

Haute École Charlemagne (HECh). Ce bachelier répond à une demande concrète du secteur et à un besoin sociétal.

Le bachelier AEJE se déroule en 180 crédits répartis sur 3 années de formation. Les 3 grands axes sont les approches biomédicale, psychoéducative et sociale.

Dès la rentrée de septembre 2023, les formations d'enseignants proposées par la Haute École de la Ville de Liège (HEL) deviennent des masters en 4 ans, en codiplômation avec l'ULiège. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter une année supplémentaire à la formation actuelle mais bien de proposer une refonte complète des programmes. Face aux exigences du métier, cette refonte implique un renforcement progressif de la formation des enseignants, intégrant à la fois les besoins nouveaux et une plus grande collaboration avec les enseignants de terrain. Ainsi, la préparation à l'entrée dans le métier sera renforcée notamment grâce à un allongement de la durée des stages, un approfondissement des connaissances didactiques, une formation disciplinaire amplifiée, une réflexion approfondie sur la collaboration de tous les acteurs de l'école, un titre permettant d'enseigner dans davantage de classes. Les liens avec la recherche seront également renforcés pour nourrir les pratiques réflexives. La prise en charge de l'erreur et des élèves à besoins spécifiques sera accentuée.

Dès septembre 2023, la HEL organisera les formations suivantes, relevant de l'enseignement supérieur de type long :

- le master en enseignement, **section 1**, permettant d'enseigner au **maternel** et au **début du primaire** (accueil-P2),
- le master en enseignement, **section 2**, permettant d'enseigner en **primaire** et à la **fin du maternel** (M3-P6),
- le master en enseignement, **section 3**, permettant d'enseigner dans le **secondaire inférieur** et à la **fin du primaire** (P5-S3), dans une des familles de disciplines suivantes :
 - Français et Éducation à la philosophie et à la citoyenneté
 - Français et Éducation culturelle et artistique
 - Français, Français langue étrangère, Français langue d'apprentissage
 - Langues germaniques : Anglais-Allemand ou Anglais-Néerlandais
 - Mathématiques et Formation numérique
 - Sciences
 - Sciences humaines
 - Formation artistique : arts plastiques et Éducation culturelle et artistique
 - Formation manuelle, technique et technologique et Formation numérique

Avec ces masters en enseignement, la Haute École de la ville de Liège se positionne dans la formation des enseignantes et des enseignants de demain à travers une formation qualitative dont l'objectif est aussi de fournir à la société les futures générations de citoyennes et de citoyens à travers l'acquisition de savoirs et de compétences.

L'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) pour le domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace est co-organisée par Les Beaux-arts de Liège – École supérieure des arts en partenariat avec la Haute École de la ville de Liège (HEL).

Depuis 2009 ans, l'École Supérieure des Arts de la Ville de Liège propose une formation d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur. En collaboration avec la Haute École de la Ville de Liège (département des sciences de l'éducation), une variété de cours, séminaires, projets et stages, est proposée avec pour but de faire rencontrer aux étudiants un maximum de situations leur permettant de se préparer à l'exercice du métier d'enseignant. L'agrégation est une formation post-diplôme amenant au grade d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) pour le domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace. Les cours se tiennent dans les deux établissements indistinctement.

CHAPITRE IV - DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉ AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS

La Haute École de la Ville de Liège a comme Pouvoir organisateur la Ville de Liège, pouvoir organisateur relevant du réseau C.P.E.O.N.S. (Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné). Elle appartient ainsi au réseau officiel subventionné et se définit donc comme une école officielle de caractère non confessionnel. Elle adhère de ce fait aux principes de neutralité définis par le Décret du 17 décembre 2003. Elle s'affirme donc publique, et tenante d'une neutralité active, pour accueillir des personnes d'opinions et d'horizons différents. Elle favorise ainsi le brassage d'idées, soucieuse de respecter toutes les cultures et toutes les convictions dans le strict respect des valeurs démocratiques, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Au sein de la HEL, il n'existe pas une seule tendance philosophique mais un pluralisme d'opinions et de doctrines. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées, de cultures et de convictions différentes.

La spécificité de la Haute École est également assurée par l'adhésion de tous les acteurs au présent Projet pédagogique, social et culturel et par l'engagement de tous les membres du personnel à respecter le Projet éducatif de la Ville de Liège.

Ce projet éducatif de la Ville de Liège veut tenter de faire de l'école un projet de société qui instaurerait chez chacun des comportements permettant aux adultes de demain d'agir sur la société pour la rendre plus humaine, plus solidaire et plus démocratique. Les finalités éducatives visées par le projet sont :

- la disponibilité qui se traduit par une disposition à réviser ses cadres de référence et à faire preuve d'adaptabilité,
- la créativité qui au départ des connaissances et de la formation acquises permet d'inventer des solutions originales,
- « l'autonomie-solidarité » qui se caractérise par la solidarité et des choix de vie qui conduisent à l'engagement,
- le sens social qui postule le respect et la valorisation de l'autre,
- « la liberté-responsabilité » rendant chacun conscient de ses droits et devoirs,
- l'authenticité et l'épanouissement personnel, la compétence et l'efficacité.

Pour atteindre ces finalités éducatives, la HEL a, notamment, désigné une personne contact genre, une personne contact harcèlement et une personne référente entrepreneuriale.

La personne contact genre contribue à l'implantation et au développement de la politique de genre au sein de la HEL. Ses missions sont :

1. Des missions d'information (par exemple, en assurant une meilleure visibilité et une meilleure diffusion de l'information liée à l'intégration de la dimension de genre au sein de l'institution) ;
2. Des missions de sensibilisation (par exemple, en contribuant à l'intégration et au développement d'une politique de genre au sein de son institution) ;
3. Une mise en réseau (par exemple, en identifiant les personnes relais pour les questions de genre dans les institutions et en renseignant le personnel et les étudiants).

La Haute Ecole de la Ville de LIEGE s'engage en faveur de la lutte contre toute forme de violence et de harcèlement envers autrui dans le cadre des activités d'apprentissages, des

études ou des activités organisées par la Haute Ecole. La HEL veillera à la prévention en sensibilisant les membres du personnel et la communauté étudiante en assurant des actions spécifiques et veillera aussi à l'organisation de formation destinée aux membres du personnel et de la communauté étudiante. La personne contact harcèlement référencera les victimes vers tous les mécanismes de soutien d'aide qui peuvent exister et, en particulier, les aiguillera vers un traitement de la plainte extérieur à la HEL (exemples de services externes et indépendants : Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances ou encore l'IEFH).

La Haute Ecole de la Ville de Liège souhaite soutenir toute initiative prise par les équipes pédagogiques en matière d'entrepreneuriat. Elle encourage et soutient les étudiants régulièrement inscrits souhaitant, au sein ou parallèlement à leurs études, développer une activité entrepreneuriale.

L'étudiant ayant obtenu le statut d'étudiant entrepreneur sera mis directement en rapport avec le référent « entrepreneurial », désigné coordinateur pour la HEL. Le référent est à l'écoute des besoins éventuels de l'étudiant entrepreneur et de ses difficultés. Il sert de point de contact pour l'étudiant en vue de l'aider et de faciliter, au sein de la Haute Ecole, toute démarche utile qui permettrait à l'étudiant entrepreneur d'atteindre ses objectifs. Il peut également assurer la visibilité du statut et guider l'étudiant entrepreneur dans le cadre de son projet sous les différents aspects managériaux.

CHAPITRE V - DÉFINITION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC

Conformément aux Décrets du 18 juillet 2008 et du 7 novembre 2013, un Service d'Aide à la Réussite (en abrégé SAR) a été mis en place. Il a pour missions générales *d'informer, d'orienter, d'accompagner les étudiants en vue de leur permettre de faire aboutir leur projet d'études.*

Une coordination générale est assurée pour l'ensemble de la Haute École au sein du SAR et dans chaque département, un coordinateur veille à contextualiser les dispositifs d'aide à la réussite en fonction des spécificités du département.

Les principales actions du SAR suivent le prescrit décretaal et tentent d'apporter une aide permanente tout au long de l'année scolaire, prioritairement aux étudiants de première génération.

- Des séminaires de propédeutiques sont organisés dans chaque département.
- Des entretiens individuels basés essentiellement sur l'amélioration des méthodes de travail sont mis en place dès le début de l'année.
- Un tutorat par des étudiants des années supérieures est mis en place au sein de chaque département, selon des modes de fonctionnement propres.
- Le projet mentorat impliquant des enseignants volontaires de chaque département de la HEL. Ce projet ambitionne le renforcement du sentiment d'appartenance par une meilleure compréhension de l'institution, une relation de qualité avec l'un de ses membres, le mentor, l'identification des stratégies efficaces transposables du secondaire au supérieur ou nécessitant un ajustement ou justifiant une acquisition et un meilleur taux de réussite ou de rétention des mentorés.
- Des activités de remédiation sont proposées aux étudiants ayant échoué en tout ou en partie aux épreuves d'évaluation de 1^{re} session s'étant déroulées au mois de janvier de chaque année académique.
- Des ateliers en petits groupes d'étudiants sur des thématiques spécifiques sont également organisés dans les différents départements de la Haute École.
- Un système d'évaluation des enseignements par les étudiants est organisé en fin d'année académique dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la formation offerte.

Le SAR coordonne également les actions menées dans chaque département. L'objectif de cette coordination est d'une part de veiller à ce que les mesures prévues par les Décrets se concrétisent dans chaque département, selon les spécificités de chacune et d'autre part, de garder une cohérence dans les actions menées au niveau de la Haute École.

Enfin, la Cellule d'appui pédagogique (CAP) collabore aussi avec le Service d'Aide à la Réussite en assurant une cohérence entre les formations proposées aux enseignants et aux étudiants de la HEL.

CHAPITRE VI - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE et ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ÉTRANGERS

Le service mobilité internationale/Erasmus+ de la Haute École de la Ville de Liège vise à inscrire l'institution dans une démarche active d'internationalisation.

Son principal objectif est d'inciter les étudiants et les enseignants aux collaborations intercommunautaires et internationales en promouvant les activités de mobilité et en soutenant les projets de coopération internationale dans ses quatre départements.

Des accords bilatéraux sont conclus avec des partenaires étrangers afin d'assurer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des séjours d'études comme des stages accomplis à l'étranger. Un effort particulier est entrepris pour solliciter des démarches de mobilité dans tous les cursus. La mobilité, gage d'actualisation de nos enseignements, constitue un réel bénéfice pour quiconque la pratique et se base sur les principes de complémentarité et réciprocité.

La Haute École de la Ville de Liège propose deux types de **mobilité étudiante**.

Le volet « **Études** » est développé dans le sens d'un élargissement des partenariats avec des établissements en Europe et hors Europe présentant une offre de formation comparable.

Le volet « **Stage** » est envisagé dans le sens d'une ouverture des partenariats avec des entreprises en Europe et hors Europe. Des séjours Erasmus Belgica sont également organisés et permettent aux étudiants francophones d'effectuer un stage ou d'étudier dans une autre communauté linguistique de Belgique.

L'objectif de ces mobilités est de consolider les compétences des étudiants en veillant à ce qu'elles soient plus facilement reconnues au sein et au-delà des frontières nationales, de favoriser leur développement personnel et de renforcer leur formation et leur employabilité.

Un projet d'organisation de certains cours dispensés en anglais en année diplômante dans le département des sciences économiques et de gestion visera à améliorer ces compétences dans une perspective d'ouverture interculturelle puisque ces cours s'adresseront autant aux étudiants de la Haute École qu'aux étudiants étrangers venant étudier à la Haute École de la Ville de Liège.

La **mobilité enseignante et du personnel** est également encouragée via les missions d'enseignement, les missions de formation et l'accueil d'experts invités. Notre établissement encourage les professeurs et les chercheurs à se former et échanger à l'étranger, ceci dans une perspective d'amélioration des pratiques pédagogiques.

Les missions d'**enseignement** permettent aux professeurs de séjourner et dispenser les cours de leur spécialité dans un établissement partenaire à l'étranger.

Les missions de **formation** visent à développer les bonnes pratiques et les expériences qui apportent un bénéfice évident à la fonction des enseignants et des membres du personnel au sein de la Haute École. Elles permettent de suivre une formation ou d'effectuer une mission d'observation dans un(e) institution/entreprise/organisme partenaire à l'étranger.

La Haute École de la Ville de Liège développe également des partenariats stratégiques, financés par le programme Erasmus +. Ces partenariats visent à créer de nouvelles pratiques en collaboration avec des institutions partenaires en vue d'améliorer les formations et la qualité des apprentissages.

La Haute École de la Ville de Liège bénéficie de la charte universitaire Erasmus depuis 2003 et s'est vu attribuer la nouvelle Charte Erasmus 2021-2027.

La Haute École de la Ville de Liège fait partie de la Commission des Relations Internationales constituée par le CA du Pôle Liège-Luxembourg. Celui-ci travaille à la mise au point d'un plan stratégique en matière de mobilité internationale commun à toutes les institutions et dont les actions profitent principalement aux étudiants (mobilité entrante et sortante) via l'organisation de séminaires de préparation interculturelle.

CHAPITRE VII - DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS DE LA HAUTE ÉCOLE

La participation des acteurs de la communauté éducative de la HEL est organisée en conformité avec les dispositions décrétales. Ainsi, la Haute École est dotée des organes de consultation et de gestion suivants : Organe de gestion, Conseil pédagogique, Conseils de département, Conseil social, Collège de direction et Conseil des étudiants, qui fonctionnent selon le rôle qui leur est assigné par la législation. Le pouvoir organisateur est représenté par le directeur-président qui assure la direction générale aidé par le collège de direction. Le collège de direction exécute les décisions, soumises à l'organe de gestion et à la commission paritaire locale, validées par les organes communaux et assure la gestion journalière de l'institution.

En outre, chaque acteur de la communauté éducative quel que soit son statut (personnel directeur, personnel enseignant, personnel administratif) est concerné par la vie de l'établissement, sa gestion et son développement. La participation active de la Communauté étudiante est également encouragée.

Enfin, la Haute École veille à optimiser la communication des informations et des décisions prises et a le souci d'une communication efficace.

7.1. Organes de consultation et de gestion

Les modalités d'organisation de la participation des acteurs de la Communauté éducative sont définies au sein de chaque organe de consultation et de gestion de la Haute École, conformément au Décret du 19 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

Le Règlement d'ordre intérieur de chaque organe détermine la fréquence des réunions, ainsi que les modalités de fonctionnement et de validité des avis.

De manière générale, la HEL met les moyens nécessaires à la disposition tant des étudiants que des membres du personnel afin que puissent être organisées des élections démocratiques en son sein et veille à fonctionner selon les règles d'une démocratie interne participative. Ainsi la composition des différents organes accorde une large place à la représentation électorale et par conséquent favorise la participation du personnel et des étudiants à l'organisation de la Haute École. Tous les départements sont représentés dans les différents organes afin qu'aucun déséquilibre ne soit créé entre différentes sensibilités.

De manière générale, une approche « ascendante » (bottom-top) est privilégiée dans la gestion des dossiers. Ainsi, chaque acteur de la communauté éducative doit se sentir concerné par les développements de l'établissement dans lequel il évolue et doit pouvoir proposer, par l'intermédiaire des différents conseils, certaines améliorations. Ainsi, l'examen d'une proposition se fait d'abord là où elle devra s'appliquer, c'est-à-dire au niveau des cursus, puis ensuite des départements. L'avis est transmis au Collège de Direction, puis soumis au Conseil pédagogique le cas échéant, et enfin à l'Organe de Gestion afin que ceux-ci examinent si cette proposition est conforme aux intérêts de la Haute École et de ses étudiants.

Dans les conseils de consultation (Conseils de département, Conseil Social, Conseil Pédagogique), un avis, ou, lorsqu'il échoue, une décision, est adopté(e) s'il (elle) rassemble

une majorité globale des membres présents et une majorité particulière dans chaque composante (Pouvoir organisateur -Direction/Personnel/Étudiants). Au sein de l'Organe de Gestion, ceux-ci sont adoptés s'ils recueillent plus de la moitié des suffrages exprimés. Le vote n'intervient toujours qu'après la recherche systématique du consensus. Les mandats dans les organes de consultation et de gestion sont en principe de cinq ans pour les membres de la délégation Pouvoir organisateur et de direction, de deux ans pour les membres du personnel et d'un an pour les membres étudiants. Ces mandats sont renouvelables.

Lors des séances d'information organisées en début d'année par les directions dans les départements, la fonction de représentant est expliquée et valorisée. Le supplément au diplôme mentionne la participation de l'étudiant aux organes de consultation et de gestion de la Haute École durant sa scolarité.

7. 2. Acteurs et missions

Les missions sont exercées, dans la Haute École, par un ensemble d'acteurs désignés pour des mandats limités dans le temps. On distingue ainsi le Directeur-Président, les Directeurs de département, mais aussi des coordinateurs pédagogiques et/ou des coordinateurs de cursus ainsi que des responsables de missions générales, transversales.

Le Directeur-Président

Le Directeur-Président représente la Haute École vis-à-vis de l'extérieur. Il coordonne l'ensemble des entités de la Haute École et est garant des décisions prises par le Pouvoir organisateur. Il donne également des impulsions aux différentes politiques de développement dans le cadre d'une démarche participative. C'est une fonction décrétable, sujette à désignation par le Pouvoir organisateur sur une liste de 3 candidats proposés par l'ensemble des membres du personnel qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein de la HE. Le mandat est d'une durée de 5 ans, renouvelable.

Les Directeurs de département

Le Directeur de département est le représentant de son département auprès des différentes instances de la Haute École et auprès des milieux extérieurs concernés par l'activité de son département. Il est le garant de la poursuite des missions inscrites dans le Décret. C'est une fonction décrétable, sujette à désignation par le Pouvoir organisateur sur une liste de 3 candidats proposés par l'ensemble des membres du personnel de son département qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein du département concerné. Le mandat est d'une durée de 5 ans, renouvelable.

Les Coordinateurs pédagogiques et les coordinateurs de cursus

Afin d'assurer la bonne marche pédagogique de certains départements et/ou de chaque cursus, des Coordinateurs pédagogiques et/ou des Coordinateurs de cursus peuvent être désignés dans le cadre de l'organisation de la Haute École, sur avis de l'organe de gestion et de la Commission paritaire locale. La mission de Coordinateur pédagogique et /ou de cursus s'accompagne généralement d'une charge de cours. La durée de cette mission est d'1 an et elle est renouvelable. Les coordinateurs pédagogiques peuvent être invités avec voix consultative aux réunions du Collège de direction.

Les responsables des missions générales, transversales

Il existe dans la Haute École, toute une série de missions générales, transversales qui peuvent évoluer dans le temps selon les réalités et les textes décrets. La liste non-exhaustive de celles-ci reprend : la gestion administrative et juridique, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la mobilité tant des étudiants que du personnel, la gestion informatique, la communication tant interne qu'externe (notamment la publicité), le service

d'aide à la réussite, le service qualité, le service social, le service inclusif, et le service de soutien à la recherche et aux innovations ... Pour ces différentes missions, un ou des responsables sont désignés dans le respect des procédures statutaires, sur avis de l'organe de gestion.

7. 3. Circulation de l'information

Consciente de la nécessité de promouvoir le développement des échanges interpersonnels, la Haute École veille à mettre en place en son sein un réseau organisé d'information et de communication. Ainsi des canaux d'information traditionnels et électroniques sont utilisés : affichage aux valves, envoi de courriers, transmission de notes dans les casiers individuels des enseignants et dans les casiers des représentants des étudiants, utilisation de la plateforme intranet, de la messagerie électronique professionnelle et organisation de séances supplémentaires d'informations selon les nécessités. La communication entre enseignants, et entre enseignants et étudiants est indispensable à la réalisation des objectifs pédagogiques de la Haute École et constitue un devoir pour chaque membre du personnel enseignant. Chaque fois que cela s'avère nécessaire, des réunions d'équipes sont convoquées et animées par les directeurs de département, les coordinations ou par la direction-présidence et les services généraux. La HEL est également attachée à une gestion coordonnée du personnel administratif et aux échanges réguliers entre les agents chargés dans les différents départements de l'accueil des étudiants et de la régularité académique de ceux-ci.

Les décisions de l'organe de gestion sont rendues publiques une fois validées, dans le respect de leurs compétences, par le Collège communal ou le Conseil communal et postées sur la plateforme informatique de la Haute École suivant les modalités arrêtées par le ROI de l'organe de gestion.

Des concertations sont organisées avec le Conseil étudiant et ses représentants. Tous les avis émis par les organes de consultation tiennent compte de l'avis de la composante « étudiante ». Lors des réunions à participation étudiante, les interventions de ceux-ci permettent aux autres acteurs de la Communauté éducative (enseignants, directeurs, représentants du pouvoir organisateur) de percevoir leur point de vue et d'intégrer leurs propositions afin d'améliorer le fonctionnement de la Haute École. Les étudiants participent également au bon fonctionnement de la Haute École en menant des actions ciblées dans les différents départements. Les délégués de classe sont également les relais privilégiés des informations.

Des locaux sont mis à disposition ainsi que les supports matériels nécessaires à la conduite des réunions. Il est veillé à la convivialité et au bien-être des participants.

La rentrée académique se veut un moment de rassemblement autant que de réflexion collective sur des sujets concernant l'ensemble des départements.

Une « culture d'entreprise » favorisant la cohésion des différents acteurs, la qualité de leurs conditions de travail et l'efficacité de celui-ci est recherchée.

CHAPITRE VIII - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

Située au cœur même de la Ville, historiquement inscrite dans l'évolution même de celle-ci, gérée par des élus locaux, la Haute École est solidement implantée dans son environnement social, économique et culturel.

L'ancrage liégeois de longue date a pérennisé nombre de collaborations avec les acteurs du monde socio-économique local et régional. Des accords de collaboration avec le monde culturel liégeois ont été pris de manière à faciliter l'accès à l'information culturelle liégeoise et la participation des étudiants à celles-ci.

L'appartenance au Pôle Liège-Luxembourg, le recrutement de nombreux formateurs issus de l'Université de Liège et du monde professionnel, l'appel à des experts et à des professeurs-invités contribuent également à cette intégration. La Haute École a notamment tissé un réseau serré de partenariats fructueux avec le monde des entreprises, dans les domaines pour lesquelles elle a l'habilitation.

La vie des étudiants dans la cité est une voie d'intégration naturelle ; elle est renforcée par les nombreuses initiatives ponctuelles des enseignants qui s'articulent sur l'actualité économique et culturelle au sens large du terme, qu'il s'agisse de visites d'entreprises, de salons divers, de foires professionnelles, de la collaboration avec des associations locales, de la participation à divers concours, de « sorties » au théâtre et au cinéma, de visites culturelles ou d'activités sportives.

L'accent est mis dans les formations tantôt sur les caractéristiques de multi culturalité de notre environnement, tantôt sur la diversité des ressources économiques de notre région, sur le caractère évolutif de celles-ci et sur leurs liaisons avec la société au sens large.

Stages et travaux de fin d'études co-dirigés par des acteurs externes et par des professeurs de la Haute École assurent aussi chaque année le lien entre l'école et son environnement.

À travers les différents projets et activités qu'elle mène dans le but d'intégrer les étudiants dans l'environnement social, économique et culturel, la Haute École vise à atteindre les objectifs spécifiques suivants, repris par le Décret paysage du 7 novembre 2013 (titre 1er, Chapitre II, art. 3) :

- accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire;
- promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs;
- transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun.

L'évaluation de la qualité des formations dispensées au sein de la Haute École et du respect de son projet pédagogique, social et culturel ne peut être conçue en termes restrictifs. Autrement dit, celle-ci doit prendre en compte les objectifs généraux de l'enseignement supérieur dans ses trois aspects essentiels. Il faut se garder de concevoir cette évaluation de la qualité des formations comme la mise en place d'une évaluation qui privilégierait une approche particulière en subordonnant les applications à des principes prioritaires, utilitaristes ou formalistes. C'est la formation dans tous ses aspects, scientifiques, professionnels, éducationnels, démocratiques, qui doit faire l'objet d'une évaluation.

En réponse au Décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) organisé ou subventionné par la Communauté française, la Haute École de la Ville de Liège a créé un service Qualité.

Au sein de l'institution, chaque cursus fait l'objet d'une évaluation initiale et/ou continue conformément au planning des évaluations rédigé par l'AEQES. Pour réaliser ces différentes évaluations, chaque cursus désigne en son sein différents représentants des étudiants, enseignants et administratifs afin de constituer une Commission d'Auto-Évaluation cursus qui procédera à l'évaluation du programme. Celle-ci fera apparaître les forces, faiblesses, opportunités et risques du cursus concerné et permettra à la direction de mettre en œuvre des actions afin d'améliorer la qualité de la formation du bachelier évalué.

L'institution a également eu comme objectif d'évaluer la qualité de toutes les formations qu'elle propose et a ainsi mis en place une évaluation institutionnelle selon le processus CAF (Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques). Cette auto-évaluation institutionnelle a fait, comme les évaluations "cursus, l'objet d'un plan d'action institutionnel.

CHAPITRE X - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE d'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES d'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE

L'interdisciplinarité consiste à réunir des personnes issues de diverses disciplines et domaines d'étude. Elle suppose un dialogue et l'échange de connaissances, d'analyses, de méthodes entre deux ou plusieurs disciplines ou objets d'étude.

Des thèmes de réflexion pédagogique relatifs à l'acquisition de ressources internes démultipliatrices, s'imposent comme faisant l'objet de concertations interdisciplinaires, à savoir, entre autres

- o la réponse à un appel à projets,
- o la conduite d'un projet,
- o la réalisation d'activités de recherche scientifique,
- o la constitution de programmes d'études (unités d'enseignement, descriptifs d'unités d'enseignement, modalités d'évaluation, etc.),
- o l'organisation de séquences d'apprentissage communes,
- o l'organisation d'activités scientifiques, socioculturelles et sportives (colloques, journées d'étude, rallyes pédagogiques, Théâtre, jogging HEL, etc.).

Les communications entre collègues « en atelier et autour des ateliers » feront apparaître la reconnaissance du savoir professionnel de l'autre et l'appui que l'on peut prendre sur celui-ci.

Des banques de données au sein d'une même discipline ou au sein de disciplines apparentées seront partagées sur la plateforme informatique de la Haute École. Il peut s'agir d'ouvrages de référence, de supports multimédias, d'exercices spécifiques, de questions d'examens ou encore d'items de questionnaires à choix multiples.

Les équipes échangeront leurs pratiques afin de favoriser chez les étudiants la maîtrise de ressources propices au développement de compétences transversales :

- o faire prendre conscience et /ou transformer les représentations personnelles antérieures,
- o faire acquérir et/ou appliquer des stratégies cognitives d'apprentissage et d'autorégulation gestionnelle ou motivationnelle,
- o faire acquérir des stratégies métacognitives relatives
 - aux personnes: fonctionnement cognitif intra et interindividuel
 - aux tâches: nature des informations à traiter, niveau des exigences
 - aux stratégies : inductive, déductive, divergente et multiparamétrique
- o faire acquérir des ressources internes démultipliatrices.

En guise de conclusion, ce projet pédagogique, social et culturel, les démarches qu'il implique et les moyens qu'il mobilise devraient être conçus comme l'outil et le matériau d'une guidance pédagogique qui amèneront la communauté éducative

- o à repérer les pratiques enseignantes, leurs fondements et leur efficacité,
- o à mieux connaître le public scolaire concerné et à gérer les différences au sein de celui-ci,
- o à travailler ensemble dans l'école et à l'extérieur de celle-ci, pour la promotion personnelle et professionnelle du plus grand nombre.

L'enseignement inclusif met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales, médicales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études, lors des évaluations et à l'insertion socioprofessionnelle par les étudiants en situation de handicap.

Ces dispositifs s'adressent aux étudiants présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation à l'enseignement supérieur sur la base de l'égalité avec les autres (Art. 1^{er} du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap).

Pour répondre à la demande des étudiants bénéficiaires, le service HEL inclusif veille à prévoir des aménagements matériels, sociaux, culturels, méthodologiques et pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés qu'éprouvent ces étudiants dans leur vie d'étudiants et dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle pendant et à l'issue de leur cursus.

À la Haute École de la Ville de Liège, le service HEL inclusif assure l'accueil des étudiants demandeurs et élabore avec eux un accompagnement individualisé. Il se charge également de rappeler les échéances, les procédures et les documents à fournir pour l'introduction d'une demande d'aménagements. La mise en œuvre du plan établi pour chaque étudiant fait l'objet d'une évaluation continue. Chaque situation est étudiée individuellement et la Haute École met tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.